

*COMPTE RENDU DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 26 JUIN 2012*

Le 26 juin 2012 à 20h53, les membres du Conseil Municipal de la Ville du KREMLIN-BICETRE se sont réunis en l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur LAURENT, Maire, pour y tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 15 juin 2012.

Membres présents :

M. LAURENT, M. NICOLLE, M. GUILLAUD-BATAILLE, Mlle ALESSANDRINI, Mme SOUGMI, M. BANBUCK, M. ROUSSEL, Mme MATHONNAT, Mme BOCABEILLE, Mme BASSEZ, M. ZENOU, M. DESMAREST, Mme LEFEVRE, M. TRAORÉ, M. AUBAGUE, M. DALI, Mlle THERET, M. CHIALI, M. CAVALIER, M. CHAPPELLIER.

Membres représentés :

M. NOWAK par Mlle THERET.
Mme POISAT Mme SOUGMI.
M. BOULANGER par M. LAURENT.
Mme ELMALKI par Mme MATHONNAT.
Mme LATEB par Mme LEFEVRE.
M. MONTEIL par M. CAVALIER.
M. GIRIER par M. NICOLLE.
Mme MANDRAU-RAUCOULES par M. GUILLAUD-BATAILLE.
Mlle GESTIN par Mme BASSEZ.
M. MERCADIER par Mlle ALESSANDRINI.
Mlle JURANVILLE par M. BANBUCK.
Mme GUILLOT par Mme BOCABEILLE.
Mme LEBRUN par M. ROUSSEL.
M. REISSER par M. DALI.

Membres absents :

M. POIRSON.

Secrétaire de séance :

Mlle THERET.

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2012

Jean-Luc LAURENT

Y a-t-il des observations sur ce procès-verbal ?

Bernard AUBAGUE

Comme je n'étais pas présent lors de la dernière séance, je m'abstiendrai. Cependant, j'ai tout de même une remarque à faire. Est-il normal qu'à l'heure où je vous parle, ce compte-rendu soit déjà affiché publiquement sur les murs de la Mairie alors qu'il n'est pas encore approuvé ?

Jean-Luc LAURENT

Je suis étonné. Etes-vous sûr qu'il s'agisse de la bonne date ?

Bernard AUBAGUE

Oui car je viens juste de passer devant.

Jean-Luc LAURENT

Dans ce cas, c'est une erreur car effectivement il ne peut être affiché et mis en ligne sur le site de la Ville qu'après l'adoption du Conseil Municipal. Le secrétariat général y veillera à l'avenir. Merci de cette remarque.

En dehors de cette observation, y a-t-il d'autres remarques ? (*Il n'y en a pas*). Qui est pour ? (*33 voix pour*). Qui est contre ? (*Personne*). Qui s'abstient ? (*Une abstention : M. AUBAGUE*).

Nous allons passer au premier point de l'ordre du jour.

N°2012-026. UTILISATION DE LA DOTATION DE SOLIDARITÉ URBAINE ET DE COHÉSION SOCIALE - EXERCICE 2011.

Corinne BOCABELLE

Une dotation spécifiquement destinée au développement social des communes répondant à certains critères, notamment au niveau de leurs efforts en faveur du logement social, a été attribuée à notre Ville pour un montant de 358 617 €. Ainsi, dans le cadre du contrat urbain de cohésion sociale, cette somme a été répartie de la façon suivante :

- Vie de quartier et accompagnement social : Accéder à des activités sociales, sportives et culturelles (café des familles, ateliers multimédia, halle ouverte, sport en liberté, ateliers sociolinguistiques) : 213 020 €.
- Prévention de la délinquance : Aide aux victimes et accès aux droits (coordonnateur CLSPD, Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance) : 62 481 €.
- Réussite éducative avec Coup de pouce : 59 041 €.

- Ecrivain public : Intervention d'un écrivain public sur la Ville au centre social : 12 610 €.
- Regards de femme : 30 600 €.

Suite à cette lecture, je vous propose de donner un avis favorable à ce rapport.

Jean-Luc LAURENT

Merci. Le Conseil Municipal prend donc acte de ce rapport.

N°2012-027. UTILISATION DU FONDS DE SOLIDARITÉ DES COMMUNES DE LA RÉGION ILE-DE-FRANCE - EXERCICE 2011.

Corinne BOCABELLE

La loi du 13 mai 1991 a institué un Fonds de Solidarité des communes de la Région Ile-de-France. Ainsi, pour l'exercice 2011, notre Ville s'est située au 111^{ème} rang (107^{ème} en 2010) et a bénéficié d'une attribution de 969 536 € répartie de la façon suivante :

- Plaques fibre au gymnase : 105 090 €.
- Fontainerie au Parc Pinel : 135 004 €.
- Plantation d'arbres : 27 872 €.
- Une partie des travaux de la Médiathèque : 647 074 €.
- Divers travaux dans les groupes scolaires : 54 496 €.

Jean-Luc LAURENT

Merci. Y a-t-il des interventions sur ce rapport ? (*Il n'y en a pas*). Je considère que le Conseil Municipal en prend donc acte.

N°2012-028. COMPTE DE GESTION DU COMPTABLE PUBLIC POUR LA VILLE - EXERCICE 2011.

Jean-Marc NICOLLE

Je vous propose d'approuver le compte de gestion qui retrace l'ensemble des écritures comptables effectuées par le trésorier.

Jean-Luc LAURENT

Merci. Y a-t-il des interventions sur ce rapport ? Monsieur CHAPPELLIER.

Bernard CHAPPELLIER

Je constate avec satisfaction une recette « taxe de séjour » qui est beaucoup plus importante que ce qui avait été prévu auparavant. Cependant, je me pose une question. En effet, d'après l'article L.2333-27 du code général des collectivités territoriales, les recettes de cette taxe sont affectées aux dépenses destinées à favoriser la fréquentation touristique dans la Commune ou à des actions de protection ou de gestion de leur espace naturel. Je me demande donc où sera affectée cette taxe.

Jean-Luc LAURENT

Vous n'intervenez pas sur le compte gestion mais sur le compte administratif. Nous allons rester sur le compte de gestion et nous répondrons à votre question lorsque nous aborderons le compte administratif. Je vous rappelle que le compte de gestion retrace les actes sur la base des décisions du Conseil municipal effectuées en recettes et en dépenses par le trésorier, auquel il convient de donner acte ou pas. Je mets donc aux voix l'approbation du compte de gestion présenté par le trésor public.

Le rapport est soumis au vote.

Résultat du vote :

Votant : 34

Pour : 33

Contre : 0

Abstentions : 1 (*M. AUBAGUE*)

- Ce rapport est donc adopté avec 33 voix pour.

Avant de passer au compte administratif j'ai la réponse de Monsieur AUBAGUE concernant l'affichage du compte-rendu. Il ne s'agit pas du compte-rendu in extenso que nous approuvons avec les débats mais uniquement du relevé de décisions qui reprend l'ensemble des délibérations approuvées. Aussi, pour éviter toute erreur d'interprétation à l'avenir, le mot « compte-rendu » sera modifié par « relevé de décisions ».

Nous passons maintenant au compte administratif de l'exercice 2011.

N°2012-029. COMPTE ADMINISTRATIF DE LA VILLE - EXERCICE 2011.

Jean-Marc NICOLLE

Je ne vais pas vous lire le rapport car vous l'avez sous les yeux, ni vous faire une présentation trop lourde avec tous les chiffres. Je retracerai simplement toute l'activité de l'année 2011, notamment avec beaucoup d'événements festifs, les moments d'échanges sur la Ville avec les dix ans du centre social ou encore la première année des Nautilades.

L'exercice 2011 compte 504 agents au service de la population. Ceux-ci bénéficient en interne d'une politique de formation et du développement d'actions de sensibilisation sur les questions de handicap. La collectivité accueille également des stagiaires.

Parmi les services qui constituent souvent le point d'entrée des concitoyens au niveau de la Ville, on trouve les actes d'état civil qui représentent une activité importante ou encore les transports avec, pour l'année 2011, l'acquisition d'un car de 59 places pour 212 768 €.

En matière de solidarité au quotidien, le renfort des secours a été accentué, notamment sur le CCAS où 90 000 € d'aides ont été inscrits pour 2011. Il faut également ajouter l'instruction des dossiers de RSA, le maintien à domicile, l'action du centre social mais aussi l'ensemble des actions des plans canicule et grand froid, qui permettent de lutter contre l'isolement d'un certain nombre de familles.

Concernant la santé et le handicap, de nombreuses actions ont été menées dans ce secteur. Parmi elles, la semaine de la santé ou encore diverses opérations envers les lycéens.

Sur la sécurité et la tranquillité, même s'il s'agit d'une compétence régaliennne de l'Etat et que la police nationale est très présente, il n'en demeure pas moins que la Ville intervient également avec des actions de prévention. Elle participe aussi à des actions de luttes contre les incivilités, grâce à la mise en place d'une petite équipe qui combat les dépôts sauvages et verbalise à cet effet.

S'agissant de l'entretien du patrimoine de la Ville et de l'ensemble des bâtiments (écoles, bâtiments administratifs ou sportifs), certains travaux ont commencé en 2011. Parmi eux, le réaménagement du club Lacroix qui s'achèvera d'ici cet été, ainsi que les travaux de réalisation du nouveau centre technique municipal qui se termineront sur l'exercice 2012 et dont le personnel pourra prendre possession des lieux dès la prochaine rentrée.

En matière d'entretien et des questions liées à l'incivilité telles que les dépôts sauvages, la Ville a multiplié ses efforts sur l'année 2011. Elle a notamment acheté deux véhicules triporteurs électriques qui permettent d'augmenter les capacités d'intervention motorisées sur les trottoirs et rendre ainsi plus efficace le travail des personnels dévoués au nettoyage de la Ville. Au-delà des aspects de nettoyage, il faut aussi signaler les 2 500 interventions de l'équipe de tags sur cette année.

Pour ce qui est de la propreté et de l'entretien des espaces verts, le Kremlin-Bicêtre a également multiplié ses interventions, ce qui lui a permis d'obtenir en 2011 la confirmation du label de la petite fleur régionale, qui récompense le niveau de fleurissement et d'embellissement d'une ville.

Dans le domaine de la petite enfance, et particulièrement sur le nombre de demandes en crèches, malgré l'effort important fait par la Ville et le Conseil général - puisque le Kremlin-Bicêtre dispose non seulement de structures municipales mais aussi de deux crèches départementales -, la municipalité ne se trouve aujourd'hui en situation que de pouvoir satisfaire une demande sur trois, voire une demande sur quatre. D'autre part, il faut aussi signaler le relais assistantes maternelles dont l'activité a été repositionnée sur la rue Séverine avec des locaux beaucoup plus agréables et beaucoup plus spacieux. Cela a ainsi permis de favoriser non seulement l'accueil des assistantes maternelles, mais aussi celui des enfants, que ces dernières accueillent au niveau de leur domicile. Enfin, autre aspect qui caractérise la Ville depuis plusieurs années, les actions menées à travers les clubs « coup de pouce » qui permettent de pouvoir apporter une réponse éducative et un soutien auprès de 47 enfants qui rencontrent des fragilités dans le domaine de la lecture lors de leur entrée en CP.

S'agissant de la jeunesse, on retrouve les séjours de l'année 2011, les partenariats avec le lycée Darius Milhaud, ou encore le tutorat, action qui a bien fonctionné et qui sera reconduite sur l'année 2012. Cette démarche permet d'accompagner les jeunes lycéens et de les préparer jusqu'au bac, sachant que même si elle n'apparaît pas comme quantitative, elle reste néanmoins qualitative à l'égard des jeunes Kremlinois.

Concernant les personnes retraités, on peut citer les sorties ou encore les activités proposées au niveau des clubs, ainsi qu'un certain nombre de rencontres de fin d'année ou d'été qui permettent de lutter contre l'isolement. Toutes ces actions témoignent de la solidarité de la Ville envers les séniors.

Pour ce qui est de la restauration, l'activité est là aussi particulièrement importante puisque la Ville a multiplié les conditions favorables ces dernières années pour accueillir sans restriction les enfants sur le temps du repas. En effet, ce type d'initiative fait partie intégrante de la politique sociale défendue par la Majorité depuis 1995. A ce titre d'ailleurs, la Ville n'hésite pas à œuvrer dans ce sens contrairement à d'autres collectivités confrontées à certains problèmes de locaux ou d'organisation. Enfin, je souhaite souligner l'attention portée au portage des repas, notamment à travers un travail réalisé à l'automne 2011 qui a débouché au début de l'année 2012 avec l'extension du repas pour le soir.

En matière de culture, l'année 2011 a vu des actions telles que les Beaux Jours, Russenko ou encore l'Art en Ville menées notamment avec des collégiens et en lien avec de nombreux partenariats. Cette année fut également caractérisée par un grand chantier mettant à l'honneur la culture. Ceci se vérifiera d'ailleurs dans les éléments financiers. Ainsi, le Kremlin-Bicêtre peut être fier de l'importance accordée à ce domaine, surtout dans un contexte aussi particulier en termes de finances publiques.

S'agissant du sport, l'année 2011 se caractérise naturellement par le soutien aux associations sportives de la Ville. A ce titre, le Kremlin-Bicêtre est effectivement une municipalité très sportive avec ses 3 000 licenciés et ses équipements sportifs de qualité mis à disposition des associations. « Sport en Liberté » rencontre également un franc succès avec en moyenne 80 personnes venant se prêter à une activité sportive en dehors des structures encadrées dans le domaine de la compétition.

Enfin, la vie associative, volet riche et dense du Kremlin-Bicêtre. En effet, hormis les associations qui bénéficient de subventions municipales, il est aussi important de signaler le travail d'accompagnement et de soutien réalisé tout en laissant de l'autonomie aux associations, notamment grâce à la Maison de la Citoyenneté et de la vie associative. En effet, cette dernière aide à concrétiser les projets des associations et ceux d'un certain nombre de manifestations permettant ainsi de mettre à l'honneur le travail de bénévoles. Ainsi, sur l'année 2011, on retrouve « Vivre ensemble nos différences » ou encore la journée du bénévolat, actions qui seront reconduites sur 2012. On peut également citer les rendez-vous citoyens, les conseils de quartier, l'observatoire des engagements, le conseil consultatif des retraités, les cérémonies de remise « cartes d'électeurs » ou encore l'accueil des nouveaux habitants, manifestation particulièrement appréciée par ces derniers qui rencontre toujours un franc succès.

Par ailleurs, il faut aussi mener l'information, la communication et l'information, actions nécessaires pour que chacun puisse bénéficier de ses droits dans une Ville.

Concernant les chiffres de la répartition de la masse salariale, la part dédiée à l'administration générale bénéficie d'un soutien tout particulier de la Ville, comme cela est le cas depuis ces dernières années puisqu'elle englobe plusieurs secteurs. On voit par ailleurs le choix clair et assumé de la municipalité dans le domaine de l'éducation et des jeunes enfants.

Quant aux dépenses par secteurs - qui englobent fonctionnement et investissement -, on retrouve les choix faits par la Majorité depuis ces dernières années, qu'il s'agisse de l'enfance, de la jeunesse ou de la petite enfance, qui représentent une part importante des dépenses du budget municipal. Autre point pour 2011, le domaine de la culture, avec la médiathèque qui affiche un résultat de près de 20 % des dépenses globales.

S'agissant de l'encours de la dette au 31 décembre 2011, on constate le respect de l'engagement pris par la municipalité en 2001 visant à poursuivre l'effort de désendettement au niveau de la Ville. Le stock s'élève ainsi à 34 620 182 €. Pour ce qui est des taux moyens de la dette, celui-ci est de 3.6 %, taux légèrement inférieur à la strate des autres communes. Le dernier graphique affiche un très bon taux de réalisation pour l'exercice 2011, tant en recettes qu'en dépenses, sachant qu'il faut tenir compte de la création d'une recette supplémentaire qui a fonctionné sur la totalité de l'exercice 2011 : la taxe de séjour. Celle-ci affiche un niveau plus élevé que celui inscrit au budget. Cette recette est particulièrement fléchée dans le domaine des actions pouvant être menées au titre du tourisme, mais elle concerne aussi l'embellissement de la Ville. Par ailleurs, il faut savoir que le Kremlin-Bicêtre a pu créer cette taxe de séjour par décision du préfet au regard de sa proximité avec Paris, puisque la Ville dispose d'une capacité hôtelière très importante et se trouve très largement au-dessus des seuils permettant la création de cette taxe. De plus, la Ville a particulièrement été reconnue grâce à ses actions telles que Russenko, qui aujourd'hui dépasse très largement son périmètre. C'est donc ce type de manifestations qui peuvent être fléchées au titre des recettes liées à la taxe de séjour, tout comme les Estivales ou encore le travail d'embellissement et de fleurissement, qui permet d'apporter un cadre agréable aux personnes se trouvant sur la Ville pour un très court séjour.

Enfin le taux de réalisation des dépenses d'investissement s'élève à 94 %. Il s'agit d'un très beau taux de réalisation qui mérite d'être souligné car il est rare de pouvoir en présenter un comme celui-ci. Cela signifie qu'il y a eu un rythme soutenu dans la mise en œuvre des propositions budgétaires et que la Ville a eu la chance de ne pas avoir trop de décalage entre la prévision et la réalisation. Aussi, le niveau de réalisation des recettes est important puisqu'il est de 86 %, sachant qu'il contient beaucoup de subventions pour permettre la réalisation de ce programme d'investissement ambitieux.

Pour terminer, l'affectation du résultat avec un excédent de clôture qui s'élève à 4 906 313.55 €. Il convient de couvrir en priorité la section d'investissement et les besoins de fonctionnement, ce qui permettra de pouvoir proposer une affectation de 974 638.09 €.

Enfin, je vous encourage tout particulièrement à lire la page 2 du compte administratif où l'ensemble des ratios présente le niveau de dépenses de fonctionnement de la Ville comparé aux différentes strates, le niveau de fiscalité ou encore le taux d'effort fiscal demandé à la population, ratios dont nous pouvons être particulièrement fiers.

Jean-Luc LAURENT

Merci, Jean-Marc NICOLLE pour cette présentation et la projection de ce document. Je pense qu'il est assez clair et suffisamment intéressant pour la discussion. Qui souhaite intervenir sur ce rapport ? Monsieur AUBAGUE.

Bernard AUBAGUE

Je remercie Monsieur NICOLLE pour cet exposé très complet et très bien fait. Cependant, deux chiffres m'interpellent et appellent des vérifications. Tout d'abord sur la partie propreté et entretien de la Ville, vous parlez d'entre 20 000 et 30 000 tonnes de déchets et d'encombrants collectées par mois. Ce chiffre me semble énorme puisque cela représente 1.5 tonne/mois/habitant. Il serait peut-être à vérifier. De même que juste à côté, il est inscrit 87 000 tonnes de déchets dans les espaces verts, soit 3 tonnes/habitant/an. Aussi, comme ces chiffres m'ont interpellé, je pense donc que cela mériterait une vérification. Est-ce vraiment les chiffres ou est-ce une erreur ?

Jean-Luc LAURENT

Y a-t-il d'autres interventions ? Monsieur CHAPPELLIER.

Bernard CHAPPELLIER

Merci à Jean-Marc NICOLLE pour cet exposé bien détaillé. Cela nous a permis de rentrer dans le détail de certains secteurs. Pour ma part, je voudrais aborder la question de la sécurité et de la tranquillité, puisque j'ai été interpellé plusieurs fois sur la RD7 et sur les travaux qui y sont effectués, et particulièrement sur les problèmes d'incivilité au regard du code de la route. Certes, nous sortons quelque peu du sujet, mais puisque Jean-Marc NICOLLE a eu la gentillesse de détailler l'ensemble des secteurs, je voulais intervenir sur ce sujet. Aussi, sans rentrer dans la question sécuritaire, et même si je suis d'accord avec le fait que la sécurité des personnes et des biens de celles-ci soit une mission régalienne de l'Etat, quoi qu'il en soit, on peut considérer qu'il y a urgence sur ce point. En effet, plusieurs riverains se plaignent que la piste cyclable est actuellement utilisée par les motos et non pas par les vélos, et ce dans les deux sens. Ils se plaignent également des problèmes de stationnement sur l'avenue de Fontainebleau. Et si je voulais intervenir et en profiter ce soir pour évoquer le sujet, c'est parce que je pense qu'il pourrait y avoir un vrai problème, voire un accident, puisque des personnes âgées, des enfants ou des mamans circulent sur cet espace, que rien n'est fait et que nous avons pour l'instant l'impression d'un certain laisser-aller.

Jean-Luc LAURENT

Raphaet DALI.

Raphaet DALI

Monsieur le Maire, mes chers collègues.

D'un point de vue éthique, et suite aux dernières élections, je voulais tout d'abord, pour ce premier Conseil municipal, vous adresser, Monsieur le Député-maire, toutes nos félicitations et nos meilleurs vœux de réussite. Deuxièmement, et pour revenir au sujet, il n'y a rien à dire sur la présentation de Monsieur NICOLLE et je le remercie pour la qualité de son exposé. Par ailleurs, nous voulions vous dire que nous avons senti une maîtrise des dépenses pour ce budget 2011 par rapport à celui de 2010 (auquel nous avons participé), même s'il reste encore des efforts à faire. De plus, sur l'endettement, nous avons senti là aussi un frémissement d'efforts. Cependant, nous considérons qu'il est souhaitable de le poursuivre, compte tenu du manque de visibilité que nous avons en matière de finances pour les années à venir et ce pour des raisons qu'il est inutile d'évoquer ici mais que vous connaissez très bien. Enfin, troisième point concernant les investissements. Nous pensons qu'il faudrait encourager des investissements un peu plus productifs au niveau de la richesse locale et de la richesse nationale.

S'agissant des problèmes de la présentation et du fonctionnement des structures, d'une manière générale, nous pouvons dire que le Kremlin-Bicêtre est une Ville qui est bien gérée si nous la comparons avec certaines autres communes que nous connaissons dans le cadre de l'Agglomération. Cependant, je voulais juste évoquer deux points. Premièrement, le problème de la sécurité. Sur ce point, nous pouvons dire globalement que le Kremlin-Bicêtre est une ville sécurisée, et il n'y a aucun doute. Mais, effectivement, durant ces dix derniers jours, nous avons vécu des cas d'incivilités, notamment de la part de motards. Il est vrai que ce problème concerne avant tout le domaine régalién mais il est bon de le rappeler. Personnellement, je suis intervenu lorsque j'ai vu des jeunes sans casques sur une moto faisant du rodéo en pleine avenue Charles Gide, ce qui a créé un mécontentement très important de la part de la population. J'ai pris le risque d'intervenir auprès de ces jeunes car je n'avais pas compris pourquoi ils se comportaient de cette façon. En effet, ils savaient très bien que c'était de la provocation et que cela était réellement inacceptable et inapproprié pour la population. Bref, je leur ai parlé de façon très paternelle et a priori, cela s'est arrêté. Cela s'est passé il y a environ trois jours.

Deuxième point que je voulais soulever. J'aurais souhaité, pour cette année 2011, qu'il y ait plus de présence de la part des structures de la Mairie pour limiter les problèmes de circulation que nous avons vécus. Certes, ils sont dus à des travaux mais ils ont réellement gêné la population. Et je pense que si nous avons essayé de prévoir, particulièrement en heure de pointe, une personne ou deux, de façon à pouvoir alléger un peu la circulation, cela aurait facilité les choses.

D'une manière générale, je remercie donc Monsieur NICOLLE pour cette présentation et cette réalisation car il n'y a rien à dire. D'habitude, en ce qui concerne des comptes, pour lesquels nous ne sommes pas des administrateurs du fait du système de démocratie locale qui existe, nous votons contre. Mais pour celui-ci, nous allons nous contenter de nous abstenir, tout simplement sur le principe.

Jean-Luc LAURENT

Y a-t-il d'autres demandes d'interventions ? Jean-François BANBUCK.

Jean-François BANBUCK

Je prends acte, avec une certaine surprise, mais aussi une certaine satisfaction, des propos de Monsieur DALI qui qualifiait la gestion de la Ville de bonne, voire plus. Je vois donc qu'avec ces propos, les prises de position par rapport au budget évoluent de manière sensible. Je suis moi-même assez satisfait de voir que les actions engagées par la municipalité bénéficient d'une certaine reconnaissance.

Pour ma part, je voulais simplement insister sur les données que Jean-Marc NICOLLE a mises en lumière dans son exposé car elles me paraissent importantes pour apprécier la manière dont le budget a été exécuté au cours de l'année 2011. Il s'agit des taux de réalisation, qui sont très élevés. Cela signifie que les engagements qui ont été pris devant le Conseil Municipal ont été tenus. Je voudrais donc moi aussi me féliciter fortement de cet aspect de la gestion de la municipalité, qui consiste effectivement à faire ce que nous disons. Cet aspect me paraît tout à fait important dans la pratique politique quotidienne. L'engagement collectif qui avait été pris pour mener à bien un certain nombre de réalisations a été tenu même s'il est vrai que cela est particulièrement difficile en matière d'investissements. Aussi, le fait d'avoir pu réaliser ce pourcentage élevé du budget en matière d'investissements de la Ville est tout à fait satisfaisant. C'est pourquoi, et pour toutes ces raisons, que notre groupe approuvera ce compte administratif.

Jean-François BANBUCK

Pas d'autres interventions ? (*Il n'y en a pas*). Des éléments de réponses de Jean-Marc NICOLLE.

Jean-Marc NICOLLE

Pour répondre à Monsieur AUBAGUE sur les tonnages, nous vérifierons, mais je pense que ce sont les bons chiffres. Il est vrai que ce que nous pouvons collecter d'une manière quotidienne est très impressionnant. Mais il faut aussi rapporter ce chiffre à l'ensemble de la Ville. En effet, si on prend les points de collectes que représentent chaque sac poubelle, cela est très important, sans compter l'ensemble des massifs d'espaces verts.

S'agissant des encombrants, nous sommes effectivement sur des taux de collecte journalière très importants. Cela nous a d'ailleurs amenés au niveau du Val de Bièvre - puisque la compétence y a été transférée - à investir. En effet, jusqu'à présent nous avons un véhicule plateau qui n'était pas suffisant pour organiser une collecte journalière. Or aujourd'hui, nous passons avec une benne qui compacte immédiatement et permet de pouvoir faire un ramassage quotidien sans avoir à décharger deux fois par jour, ce qui handicapait la collecte journalière. Et je dis bien « quotidienne », ne serait-ce qu'au niveau des encombrants.

Sur la question posée par Monsieur CHAPPELLIER concernant le stationnement sur l'avenue de Fontainebleau, je sais que c'est un sujet important et vous avez raison. Mais je ne peux pas vous laisser dire que personne ne s'en occupe ou que personne ne se sent concerné par ce sujet. En effet, le Maire avait organisé il y a quelques semaines, une rencontre avec l'ensemble des personnes compétentes en la matière, notamment avec le sous-préfet, puisque comme vous l'avez rappelé, il s'agit de fonctions régaliennes de l'Etat en matière de sécurité routière. Car nous ne parlons pas de sécurité dans le sens d'insécurité dans la Ville mais bien de question de sécurité routière. Cette rencontre a également eu lieu avec le Conseil général et a permis, dans un premier temps, de pouvoir régler un certain nombre de dysfonctionnements qui étaient constatés. En effet, il y avait par exemple des issues d'accès

pompier qui n'étaient absolument pas du tout respectées du fait du stationnement sauvage. Désormais, l'ensemble des ces implantations sont respectées. D'autre part - et peut-être que la réponse ne vous satisfera pas -, j'attire votre attention sur le fait que nous sommes encore sur une zone considérée comme une zone chantier où il est effectivement très difficile de pouvoir intervenir de façon permanente car les arrêtés et les possibilités de verbalisation ne peuvent pas toujours être aussi réactifs que la réactivité d'incivilité d'un certain nombre de conducteurs automobiles. Et c'est là toute la difficulté de ce genre de situation. Donc nous sommes particulièrement vigilants et nous essayons aussi de faire un travail grâce à la présence humaine. Mais il faudrait démultiplier nos moyens de manière très importante au-delà même de nos capacités au niveau de la Ville. Car aujourd'hui nous ne sommes pas toujours en situation de pouvoir assurer la verbalisation sur les stationnements interdits auxquels vous avez fait référence, préoccupation que nous partageons. Mais quoi qu'il en soit, c'est un sujet sur lequel nous apportons une vigilance particulière.

Sur la question et l'intervention de Monsieur DALI, oui, les dépenses sont maîtrisées. Vous avez dit qu'elles étaient mieux maîtrisées qu'en 2010, mais je ne vois franchement pas pourquoi, puisqu'en 2010 les chiffres montraient aussi une maîtrise parfaite du budget. Donc cette comparaison n'a pas lieu d'être. D'autre part, vous avez fait référence aux investissements productifs. Et comme nous en avons déjà discuté lors de précédents conseils, je vous dirais simplement qu'il y a quelque chose d'incompatible entre l'investissement productif et la notion de service public. Pour autant, je pense que les actions qui sont menées aujourd'hui par la Ville, mais aussi soutenues par nos partenaires (Conseil général, Conseil régional), avec les travaux d'embellissement de la RN7 et les travaux de couverture de l'autoroute A6, permettent aussi de valoriser nos territoires et de faire venir des entreprises. Peut-être pas comme nous l'aurions souhaité ; puisque la réforme de la taxe professionnelle est passée par là et a quand même amputé les finances de nos collectivités territoriales, mais à travers ce type de projet, nous favorisons aussi l'implantation d'entreprises qui elles-mêmes peuvent contribuer à la fiscalité locale. De plus, il faut aussi signaler le travail qui peut être fait à travers les actions que nous menons comme la nouvelle station « Kremlin-Bicêtre - Hôpital » avec le prolongement de la ligne 14 sujet sur lequel les élus du Conseil sont fortement mobilisés. En effet, ce sont des projets de ce type qui permettent de pouvoir favoriser des investissements qui ne sont pas toujours de nature publique mais de nature privée, et permettent, par là même, de contribuer au développement de la fiscalité locale et d'avoir un meilleur équilibre entre la fiscalité ménages et la fiscalité entreprises sur un même territoire.

Enfin, je terminerai sur les questions de sécurité. Tout d'abord, j'insiste bien sur le fait que ce sont des questions de sécurité routière. Ensuite, vous évoquez le fait qu'il n'y a pas suffisamment de présence pour faciliter la fluidité du trafic. Or, très sincèrement, cette mission revient directement au commissariat. Et nous savons parfaitement qu'ils font très bien leur travail. Je pense que l'autre problème qui est posé porte sur la dotation en termes de moyens de ce commissariat, qui est le plus grand d'Ile-de-France en termes de surface par rapport à la circonscription. Et s'il fallait vous le rappeler, la Ville n'est pas non plus restée sans apporter de réponse. En effet, au regard de la préoccupation tout à fait légitime que vous exprimez en matière de sécurité, la Ville - et ce n'est pas propre à l'année 2011 car nous l'avons fait depuis maintenant de nombreuses années, suite aussi au désengagement de l'Etat - a recruté des personnels pour la surveillance des passages piétons. Ceci non

seulement afin d'assurer la sécurité des enfants, car nous favorisons cette présence au moment des heures d'ouverture et de sortie des écoles, mais aussi la sécurité des familles. Voilà donc les éléments que je pouvais apporter suite à vos remarques. Enfin, au regard du bilan d'activité qui vous a été présenté, de la densité, du travail et des chiffres qui relatent une forte mobilisation, permettez-moi juste de remercier l'ensemble des services municipaux pour cette belle activité 2011, avec une attention toute particulière pour le pôle financier, qui lui aussi est très fortement mobilisé sur l'ensemble des engagements budgétaires. C'est donc l'occasion de le remercier, et notamment Pascale POIRROT qui est la responsable de ce secteur.

Jean-Luc LAURENT

Merci à Jean-Marc NICOLLE qui a pu répondre à l'ensemble des éléments. Monsieur CHAPPELLIER pour une explication de vote ?

Bernard CHAPPELLIER

Je voulais simplement préciser qu'effectivement, au vu de ce qui nous a été présenté, je voterai ce compte administratif. Mais je voudrais quand même revenir sur le fait que tout n'a pas été abordé dans la question que j'ai posée tout à l'heure. Et il y a un point que je voulais soulever. En matière de mission de sécurité et de tranquillité concernant le Kremlin-Bicêtre, vous disiez que nous faisons beaucoup de prévention. Je suis d'accord, car la prévention est quelque chose d'important. D'autre part, vous soulignez également le problème des ASVP et le fait qu'ils ne peuvent pas aller aussi loin qu'ils le voudraient en matière de verbalisation. C'est justement le problème et la question est là ! Car même si effectivement, ces missions de verbalisation sont normalement des missions régaliennes de l'Etat, je pense que nous avons une responsabilité. Et des ASVP qui ne font que de la prévention et qui ne peuvent pas aller plus loin, c'est presque de la frustration pour eux. Car elles voient en permanence des personnes rouler sur les trottoirs ou les pistes cyclables et je pense qu'à un moment donné, il faudra réfléchir à aller plus loin pour leur permettre d'assumer beaucoup plus amplement leur mission. Pourquoi pas en assermentant ces ASVP, comme cela se fait à Gentilly par exemple. Je sais que parfois ce mot là peu fâcher puisqu'on va encore dire que c'est à la police de faire ce travail, mais à un moment donné, il faut aussi penser aux questions de sécurité des personnes. Et là, c'est aussi une question de sécurité envers les personnes qui circulent sur ces trottoirs. Je tenais quand même à le souligner.

Jean-Luc LAURENT

Ce sujet génère un débat. Donc Jean-François BANBUCK et Raphaet DALI, sachant que je vous invite à la concision puisque nous sommes maintenant dans la deuxième partie d'expression qui était normalement dévolue aux explications de vote.

Raphaet DALI

Je voulais juste dire brièvement qu'il n'y a pas d'incompatibilité entre le service public et l'investissement productif. Le service public est une chose...

Jean-Luc LAURENT

Nous n'allons pas rouvrir le débat. Vous avez développé votre thèse et Jean-Marc NICOLLE a répondu en donnant son désaccord. Dont acte. Nous n'allons pas refaire l'échange d'arguments.

Raphaet DALI

Ce n'est pas échange d'arguments, ce sont des rectificatifs. Mais si vous jugez, Monsieur le Maire, que le dernier mot appartient à Monsieur NICOLLE...

Jean-Luc LAURENT

Non !

Raphaet DALI

Dans ce cas, nous enregistrons la chose, je ne dis rien et je laisse le dernier mot. Pourtant ces remarques étaient constructives !

Jean-Luc LAURENT

J'ai invité à la concision. Donc faites concis et dites ce que vous souhaitez mais sans rouvrir le débat car nous sommes dans la partie explication de vote.

Raphaet DALI

La concision est d'un bord et n'est pas de l'autre ?

Jean-Luc LAURENT

Si, mais allez-y.

Raphaet DALI

Et bien je souhaiterais entendre le terme de concision pour tous les intervenants quel que soit leur bord et non pas diriger ce terme vers un bord particulier.

Jean-Luc LAURENT

Ce n'est pas dirigé vers un bord ! Vous avez eu le temps que vous souhaitiez...

Raphaet DALI

Donc on arrête là. Je n'ai plus rien à dire.

Jean-Luc LAURENT

Mais je vous renvoie simplement au règlement que nous avons voté. Il y a un temps dévolu à l'expression, vous avez utilisé comme vous le vouliez ce temps et je n'ai pas minuté. Vous vous êtes exprimé et il y a eu ensuite une réponse du rapporteur. Et vous pouvez reprendre la parole, ce que je vous ai donné comme possibilité, pour une explication de vote. Mais nous sommes bien dans l'explication de vote. Ou alors il n'y a plus de règles ! Jean-François BANBUCK.

Jean-François BANBUCK

Au fond, je crois que la thèse défendue par Monsieur CHAPPELLIER est la suivante : certes certaines missions relèvent de l'Etat, mais s'il ne les remplit pas correctement, la Ville n'a qu'à s'y substituer. Je suis désolé, c'est le fond de votre argumentation !

Bernard CHAPPELLIER

Vous déformez !

Jean-François BANBUCK

Je ne déforme pas, j'interprète. Et c'est mon droit. Je prétends effectivement que le sens de votre argumentation est celui-ci. Je dis donc que je ne suis pas d'accord et que je m'oppose complètement à votre proposition.

Jean-Luc LAURENT

Chacun est dans son droit d'expression. Peut-il donc y avoir une réponse sur la demande ASVP versus modèle Gentilly, que d'ailleurs je ne connais pas ? Jean-Marc NICOLLE.

Jean-Marc NICOLLE

Je ne connais pas la situation à Gentilly et je ne m'aventurerais pas à la commenter. Mais je ne pense pas que ce soit la réalité, et ce pour une simple et bonne raison. Déjà vous faites référence à nos ASVP qui devraient être assermentés, alors qu'ils le sont déjà. Autrement, ils ne pourraient pas verbaliser. Ensuite, il existe des questions et des niveaux d'assermentation. Et après, je pense effectivement que par rapport à votre question, il faut aller jusqu'au bout et assumer le fait que ce que vous demandez est en fait une police municipale. Je vous invite d'ailleurs à regarder les textes. Je n'aurai pas le temps de les lire avec vous car j'ai déjà fait cet exercice, mais je vous encourage simplement à le faire et à en prendre connaissance. Car par rapport à ce que vous demandez et par rapport au niveau de verbalisation que vous souhaitez, il s'agit effectivement de recruter des agents qui ont le grade de police municipale. Cela ne nous pose aucune difficulté puisque nous-mêmes, au niveau du Conseil Municipal, nous avons créé ce grade et il existe dans le tableau des effectifs. En effet, nous avons déjà eu des policiers municipaux et nous sommes d'ailleurs actuellement en train d'en recruter un. Car par rapport à certains types d'infractions, ce ne peut être qu'un policier municipal ou un garde champêtre qui peut verbaliser. Donc l'invitation que vous nous faites à démultiplier ce type d'intervention en réaction à ce type d'incivisme est une porte ouverte à la création d'une police municipale au Kremlin-Bicêtre. Mais j'avais cru comprendre que votre collègue avait été particulièrement vigilante et était même très inquiète à l'idée que la Ville puisse se mettre sur ce type de créneau lorsque nous avons présenté la création de ce type de postes. Mais vous voyez, comme quoi tout évolue et que cela est particulièrement nécessaire au regard d'un certain nombre d'infractions.

Jean-Luc LAURENT

Quelques mots de conclusion et des remerciements. Remerciements aux services ainsi qu'aux élus qui ont permis une belle réalisation du budget voté en 2011, qui est retracé dans le compte administratif. Remerciements également à Jean-Marc NICOLLE qui, en tant que premier adjoint chargé des finances, veille à la bonne exécution budgétaire et à la bonne maîtrise du budget, telles que nous pouvons le constater. Donc merci à lui pour ce travail.

Par ailleurs, comme vous l'avez vu, nous avons donc un solde excédentaire et de bons taux de réalisation, tant en fonctionnement qu'en investissement. Enfin, conformément à la loi, puisque c'est moi-même qui suis assujéti à votre vote favorable ou défavorable, je vais me retirer en laissant la présidence au premier adjoint le temps qu'il y ait des explications complémentaires si nécessaire, ainsi qu'un vote.

21h55 : Présidence : Jean-Marc NICOLLE

Jean-Marc NICOLLE

Je vous invite donc à voter. Qui est pour l'approbation de ce compte administratif ?

Le rapport est soumis au vote.

Résultat du vote :

Votant : 34

Pour : 31

Contre : 3 (M.DALI, M.REISSER, M. AUBAGUE)

Abstentions : 0

Le compte administratif est donc approuvé avec 31 voix pour .

21h56 : Présidence : Jean-Luc LAURENT.

Jean-Marc NICOLLE

Monsieur le Maire, le compte administratif a donc été approuvé par 31 voix pour et trois voix contre.

Jean-Luc LAURENT

Je vous remercie. Donc nous poursuivons sur l'affectation de résultat avec Jean-Marc NICOLLE.

N°2012-030. BUDGET VILLE : AFFECTATION DU RÉSULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2011.

Jean-Marc NICOLLE

Je l'ai déjà présenté tout à l'heure.

Jean-Luc LAURENT

Le rapport est soumis au vote.

Résultat du vote :

Votant : 34

Pour : 31
Contre : 3 (M.DALI, M.AUBAGUE, M.REISSER)
Abstentions : 0
- Ce rapport est donc adopté avec 31 voix pour.

N°2012-031. BUDGET VILLE : DÉLIBÉRATION BUDGÉTAIRE MODIFICATIVE N°1 - EXERCICE 2012.

Jean-Luc LAURENT

Ce rapport a déjà été présenté par Jean-Marc NICOLLE. Qui souhaite intervenir (*Personne*).
Je mets donc aux voix.

Le rapport est soumis au vote.

Résultat du vote :

Votant : 34

Pour : 31

Contre : 3 (M.DALI, M.AUBAGUE, M.REISSER)

Abstentions : 0

- Ce rapport est donc adopté avec 31 voix pour.

N°2012-030. BUDGET VILLE : AFFECTATION DU RÉSULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2011.

Jean-Marc NICOLLE

Je l'ai déjà présenté tout à l'heure.

Jean-Luc LAURENT

Y a-t-il des interventions sur ce rapport ? (*Il n'y en a pas*). Je le mets aux voix.

Le rapport est soumis au vote.

Résultat du vote :

Votant : 34

Pour : 31

Contre : 3 (M.DALI, M.AUBAGUE, M.REISSER)

Abstentions : 0

- Ce rapport est donc adopté avec 31 voix pour.

N°2012-031. BUDGET VILLE : DÉLIBÉRATION BUDGÉTAIRE MODIFICATIVE N°1 - EXERCICE 2012.

Jean-Luc LAURENT

Ce rapport a déjà été présenté par Jean-Marc NICOLLE. Qui souhaite intervenir ? (*Personne*).
Je mets donc aux voix.

Le rapport est soumis au vote.

Résultat du vote :

Votant : 34

Pour : 31

Contre : 3 (M.DALI, M.AUBAGUE, M.REISSER)

Abstentions : 0

- Ce rapport est donc adopté avec 31 voix pour.

N°2012-032. CONVENTION RÉGIONALE DE RENOUVELLEMENT URBAIN : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE L'ANNÉE 2013 POUR L'AMÉNAGEMENT DES ESPACES EXTÉRIEURS DE LA RÉSIDENCE BERGONIÉS.

Didier ROUSSEL

Monsieur le Maire, mes chers collègues. Il s'agit là d'une demande de subvention à la Région sur un sujet que j'avais déjà évoqué ici lors du dernier Conseil Municipal. Cela concerne donc la réalisation d'un aménagement des espaces extérieurs de la résidence des Bergoniés. Mais comme je vous l'avais précisé à l'époque, nous ne sommes plus dans le cadre d'un simple aménagement de pied d'immeuble puisque nous avons obtenu un accord avec la société EFIDIS par lequel nous allons pouvoir utiliser plus de 600 m² leur appartenant. Cela nous permet d'envisager un aménagement plus important, ouvert sur le quartier. D'autre part, les 513 000 € de cette opération se répartissent de la manière suivante :

- 300 000 € demandés au titre de la subvention régionale.
- 123 000 € supportés par la Ville.
- 90 000 € supportés par Kremlin-Bicêtre Habitat.

Je reste à votre disposition si vous avez des questions.

Jean-Luc LAURENT

Y a-t-il des interventions sur ce dossier (*Il n'y en a pas*). Je le mets aux voix.

Le rapport est soumis au vote.

Résultat du vote :

Votant : 34

Pour : 32

Contre : 2 (M.DALI, M.REISSER)

Abstentions : 0

- Ce rapport est donc adopté avec 32 voix pour.

**N°2012-033. DISPOSITIF DE MAJORATION DES DROITS A CONSTRUIRE :
MODALITÉS DE PARTICIPATION DU PUBLIC.**

Didier ROUSSEL

Il s'agit ici de nous autoriser à mettre en œuvre les modalités de participation du public sur le dispositif de majoration des droits à construire relatif à la loi 2012-376 du 20 mars 2012. Ce sont en fait les fameux 30 % que Monsieur SARKOZY, Président de l'époque, avait intégré à son programme. Evidemment, je ne vous cache pas que nous n'y voyons aucun intérêt, dans la mesure où ce n'est pas quelque chose d'acceptable sur le territoire, notamment en termes d'augmentation généralisée du prix du foncier.

Les modalités qu'il vous est proposé de voter concernent la consultation du public. Je vous propose notamment :

- La mise en ligne sur le site Internet de la Ville du dossier de consultation à compter du 1^{er} septembre jusqu'au 1^{er} octobre 2012.
- La mise à disposition du dossier au service Urbanisme de la Ville ainsi qu'à l'accueil de la Mairie du 1^{er} septembre au 1^{er} octobre 2012.
- La mise à disposition d'un registre au service Urbanisme de la Ville et à l'accueil en Mairie permettant la formulation d'observations du 1^{er} septembre au 1^{er} octobre 2012.

Comme il est indiqué dans le rapport, ces éléments de consultation et de recueil feront l'objet d'une mention dans le journal municipal et seront indiqués par voie d'affichage. Enfin, la synthèse des observations fera également l'objet d'une information et d'une présentation au Conseil Municipal, ainsi que d'une mise en ligne sur le site Internet de la Ville et d'une insertion dans le journal municipal. Je reste là aussi à votre disposition.

Jean-Luc LAURENT

Avez-vous des interventions sur ce rapport ? Monsieur AUBAGUE.

Bernard AUBAGUE

Je trouve personnellement que votre campagne de communication est insuffisante sur un sujet aussi important et je pense que les délais sont trop courts. En effet, un mois ce n'est pas assez long, surtout en septembre au moment de la rentrée. Je pense qu'il faudrait trouver des moyens plus persuasifs pour encourager les Kremlinois à donner leur avis.

Jean-Luc LAURENT

Monsieur DALI.

Raphaet DALI

Là, je suis vraiment scandalisé, et ce pour deux raisons. La première, c'est que l'on réduit la liberté d'un propriétaire de pouvoir augmenter de 30 % la capacité de son habitation. Je trouve que c'est quelque chose qui sort de toute logique et de toute liberté. Nous en avons discuté au cours du dernier Conseil et là, non seulement on empiète sur la liberté des gens dans leur propriété - naturellement dans le cadre légal sans avoir à toucher l'environnement

ni gêner le voisinage -, mais en plus, vous allez chercher de l'argent au niveau des impôts pour augmenter les droits de toute construction avec la participation du public. Mais où allons-nous ?

D'abord, je vais vous rassurer Monsieur ROUSSEL, car cette loi de 30 % de droits à construire que Monsieur SARKOZY avait faite sera poursuivie par la Gauche au cas où vous ne seriez pas au courant. Elle ne sera pas changée et elle sera conservée en l'état. Heureusement car je pense que ce gouvernement de Gauche estime que c'est une bonne mesure. En effet, elle est équitable, elle est juste et elle soulage le citoyen et le propriétaire, qu'il soit petit ou grand.

Enfin, la seconde raison est le fait d'enlever une liberté pour pénaliser davantage le citoyen et je n'en vois pas du tout l'intérêt.

Didier ROUSSEL

Concernant l'intervention de Monsieur AUBAGUE, personnellement, ce que je trouve trop court, ce sont les délais de mise en œuvre. Or nous n'avons pas le choix car nous sommes contraints dans un créneau à donner notre avis et à mettre en œuvre la consultation. Et il se trouve que la date butoir est octobre. Mais effectivement, nous aurions pu mettre deux mois de consultation si les délais avait été jusqu'au mois de décembre par exemple. Donc j'entends ce que vous me dites mais malheureusement, je ne suis pas le législateur ni l'initiateur de cette loi.

Quant à Monsieur DALI, je suis désolé, mais j'ai envie de vous dire : « Soit vous n'avez pas participé au débat sur le PLU, soit vous n'étiez pas encore élu, soit vous n'étiez pas là, soit vous n'avez rien compris ». Mais dans tous les cas, ce n'est pas très favorable pour vous car effectivement, le PLU autorise le droit à construire supplémentaire. Je vous précise au demeurant que les Kremlinois sont environ 4 % à posséder des pavillons sur la Ville.

Enfin, 30 % de mieux, cela fait quoi à l'arrivée ? Cela fait 30 % de mieux sur la facture des Kremlinois. Et notamment pour les parcelles que nous sommes en train d'acquérir par le biais de l'EPF, qu'est-ce que vous croyez ? Et bien c'est 30 % de plus sur la facture globale. Cela signifie des futures constructions 30 % plus chères pour la Ville. Est-ce cela que vous voulez, Monsieur DALI ?

Jean-Luc LAURENT

Il n'y a pas deux poids, deux mesures. Il y a un règlement. Donc vous avez la parole pour une explication de vote. Aussi vous pouvez répondre mais uniquement dans le cadre d'une explication de vote. Relisez le règlement intérieur. Nous avons vu tout cela ensemble et nous avons voté. Donc nous n'allons pas revenir là-dessus. Mais relisez votre règlement intérieur car c'est aussi le vôtre. Je vous redonne donc la parole.

Raphaet DALI

Monsieur ROUSSEL, je suis vraiment désolé pour vous parce que lorsque vous portez des jugements sur des gens et que vous trouvez à dire que je défends les pavillons pour pouvoir argumenter votre appréciation, franchement, je ne trouve pas cela tout à fait éthique et cela ne vous grandit pas (excusez-moi le terme). Par contre, j'aurais souhaité que vous me donniez des arguments beaucoup plus valables. Personnellement, je sais une chose, c'est

que nous sommes ici pour défendre à la fois la situation et la gestion de la Ville, mais également le pouvoir d'achat du citoyen. Et ce, qu'il habite dans un pavillon - puisque vous voulez me taxer de « pavillonnaire » -, ou qu'il habite dans un HLM ou un taudis ! Car pour moi c'est la même chose. Il n'y a pas d'étiquette.

Maintenant, sur les 30 % de droits, cette loi a été faite pour avoir la possibilité de disposer d'espaces supplémentaires. Elle a été faite non pas pour augmenter le coût du logement mais pour réduire cette crise du logement que nous traînons depuis des années et personne n'a vraiment résolu le problème jusqu'à maintenant. Vous vous rendez compte ? Nous sommes dans un pays relativement riche et nous avons des gens qui vivent dehors et n'arrivent pas à s'en sortir d'un point de vue logement. Alors vous me dites que si vous m'autorisez à construire un peu plus chez moi pour pouvoir éventuellement louer un studio, nous allons augmenter les loyers. Vous voulez rester la seule agence immobilière dans la Ville. Mais en tant que municipalité, ce n'est pas votre rôle.

Jean-Luc LAURENT

Dans le cadre du règlement intérieur, il n'y a pas à reprendre la parole. Et le seul qui peut donner des éléments, c'est le Maire. Monsieur DALI, je pense qu'il faudrait peut-être une réunion de commission destinée à donner les éléments de compréhension du droit de l'urbanisme du PLU, pour que vous ayez les éléments d'appréciation et de jugement critique dans ce cadre. Je ne vais pas faire un cours de droit ni rappeler ce qu'est le PLU. Et la seule chose qui est indiquée, c'est ce texte contre lequel nous nous préparons à voter contre dans le cadre d'un dispositif légal où le Président de la République a demandé au Parlement - et proposé via le Gouvernement - l'adoption d'une loi donnant 30 % de plus sur toutes les parcelles existantes au motif que cela allait libérer les fonciers et donner des possibilités de logement supplémentaire. Mais en oubliant que dès lors que l'on majore les droits à construire, comme le prix du foncier tient malheureusement compte des droits à construire, cela renchérit les prix d'acquisition foncière. En plus, il y a également des questions de densification sur un certain nombre de territoires. Nous, nous avons un PLU qui aboutit à une ville compacte - on parle de compacité, comme disent les urbanistes. Mais redonner 30 % de plus dans le cadre des règles d'urbanisme est particulièrement malvenu et dangereux. Nous, nous avons la possibilité de donner des droits à construire supplémentaires pour le logement social. C'est ce que nous faisons pour la résidence jeunes et étudiants. Mais cela est justifié au regard de l'intérêt d'un équipement spécifique de logements sociaux dévolus aux jeunes et aux étudiants. En l'espèce, c'est une mesure générale dont nous pensons qu'elle est malvenue. Et si nous ne voulons pas qu'elle s'applique, il faut que nous délibérions en dérogation des règles du PLU et ce dans un calendrier contraint. Car faute de délibération, la mesure s'applique de plein droit. C'est original comme dispositif ! Vive l'autonomie communale ! Je le dis pour les adeptes de l'autonomie communale qui sont plutôt sur le flan droit de l'échiquier politique. Il faut donc préserver les choses, d'où cette délibération. J'ai peut-être été trop long mais j'ai donné des éléments de compréhension. Et j'espère que cela sera plus clair, y compris pour ceux qui pourraient ne pas comprendre en lisant le compte-rendu lorsqu'il sera publié à l'issue de la prochaine séance.

Je mets aux voix ce rapport présenté par Monsieur ROUSSEL.

Le rapport est soumis au vote.

Résultat du vote :

Votant : 34

Pour : 31

Contre : 3 (M.DALI, M.AUBAGUE, M.REISSER)

Abstentions : 0

- Ce rapport est donc adopté avec 31 voix pour.

N°2012-034. DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES POUR L'ACQUISITION D'UN LOGICIEL COMMUN PETITE ENFANCE/ENFANCE.

Zohra SOUGMI

Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Toujours dans un souci d'améliorer le service public, la Ville souhaite simplifier et harmoniser son système informatique par l'acquisition d'un logiciel commun aux services enfance et petite enfance. Ce changement facilitera le traitement des données administratives et comptables et par la même occasion, synthétisera et réduira les démarches et demandes des usagers et des citoyens. Pour ce faire, nous sollicitons la participation de notre partenaire la CAF, par une demande de subvention en investissement pour l'achat de ce logiciel. C'est pourquoi je vous demande de bien vouloir approuver ce rapport.

Jean-Luc LAURENT

Y a-t-il des interventions ? (*Il n'y en a pas*). Je mets aux voix.

Le rapport est soumis au vote.

Résultat du vote :

Votant : 34

Pour : 34

Contre : 0

Abstentions : 0

- Ce rapport est donc adopté à l'unanimité.

N°2012-035. DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRÈS DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES POUR LA RÉNOVATION DU JARDIN PÉDAGOGIQUE DE LA CRÈCHE COLLECTIVE MULTI-ACCUEIL FRANÇOISE DOLTO ET DU PATIO DE LA HALTE GARDERIE DU CENTRE SOCIAL GERMAINE TILLION.

Zohra SOUGMI

Nous sollicitons de nouveau la CAF dans le cadre du contrat jeunesse-enfance pour notre projet de rénovation du jardin de la crèche Françoise DOLTO et du patio de la halte garderie du centre social Germaine TILLION, pour apporter à nos tout-petits un espace extérieur

ludique adapté et sécurisé. Cela leur permettra de développer des acquisitions motrices et de s'éveiller tout en jouant. De même, je vous demande de bien vouloir valider ce rapport.

Jean-Luc LAURENT

Y-a-t-il des interventions ? (*Il n'y en a pas*). Je mets aux voix.

Le rapport est soumis au vote.

Résultat du vote :

Votant : 34

Pour : 34

Contre : 0

Abstentions : 0

- Ce rapport est donc adopté à l'unanimité

N°2012-036. CENTRE SOCIAL GERMAINE TILLION : PRESTATION DE SERVICE « FONCTION ANIMATION GLOBALE ET COORDINATION » VERSÉE PAR LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU VAL DE MARNE.

Corinne BOCABELLE

Le centre social Germaine TILLION bénéficie d'un agrément de la CAF du Val de Marne. Et donc comme tous les ans, il peut bénéficier d'une prestation « Fonction Animation Globale et Coordination » sur la base d'un projet d'animation globale. Vous avez en annexe le rapport d'activité qui permet de calculer le montant de la prestation pour l'exercice 2011. Toutefois, je tiens à revenir sur certains éléments qui ont été marquants au centre social en 2011, comme l'évolution du comité de gestion, qui a permis une plus grande implication des adhérents au projet du centre. Il en a été de même pour les associations qui ont pu intervenir et s'intégrer pleinement dans ce projet avec les différents partenariats – à la fois avec les collèges et les différents services, avec les Restos du Cœur et le CCAS dans l'atelier « Vie quotidienne » qui a permis de développer le lien social, avec les ateliers de préparation de la fête de la Ville ou encore les nombreux ateliers qui existent (sculpture...). Mais ce qui est aussi important, ce sont les rencontres avec les habitants sur leur lieu de vie. Autrement dit, le fait que le centre aille vers les habitants pour le faire connaître avec ses activités, pour des personnes qui n'ont pas l'habitude d'aller dans des lieux publics. Je tiens à préciser que tous les acteurs - et j'inclus les services municipaux -, croient fortement au projet de ce centre par leur participation et par leur créativité. A tel point que la CAF a reconnu et a noté la dynamique de ce centre en interne et son rayonnement environnemental au niveau des habitants et des associations. Je tiens particulièrement à le préciser.

Par ailleurs, nous avons donné un moment fort à ce centre lors de son dixième anniversaire et nous avons décidé de le nommer Germaine TILLION. Nous avons d'ailleurs dévoilé la plaque Germaine TILLION de ce centre social samedi après-midi avec Monsieur le Maire. En conclusion, je tiens à préciser que les objectifs définis au préalable ont été complètement réalisés, à la fois pour les habitants, les adhérents et pour les associations.

Jean-Luc LAURENT

Y a-t-il des interventions sur ce rapport et sur son annexe qui traduit une activité soutenue du centre ? (*Il n'y en a pas*). Je mets aux voix.

Le rapport est soumis au vote.

Résultat du vote :

Votant : 34

Pour : 34

Contre : 0

Abstentions : 0

- Ce rapport est donc adopté à l'unanimité

N°2012-037. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION COMPLÉMENTAIRE AU CENTRE D'INFORMATION SUR LES DROITS DES FEMMES ET DES FAMILLES (CIDFF) AU TITRE DE L'EXERCICE 2012.

Jean-Marc NICOLLE

Il s'agit d'affecter une subvention supplémentaire de 365 € en supplément du montant des 11 435 € que nous avons attribués pour l'exercice 2012. Cela correspond à une augmentation du coût annuel forfaitaire pour six heures de permanence. Il faut d'ailleurs souligner que ce coût était resté inchangé depuis 2003, date d'ouverture de cette permanence.

Jean-Luc LAURENT

Y a-t-il des interventions sur cette proposition ? (*Il n'y en a pas*). Je mets aux voix.

Le rapport est soumis au vote.

Résultat du vote :

Votant : 34

Pour : 34

Contre : 0

Abstentions : 0

- Ce rapport est donc adopté à l'unanimité

N°2012-038. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION KREMLIN-BICÊTRE UNITED - EXERCICE 2012.

Jean-Marc NICOLLE

Comme nous l'avons fait à la fin de l'année 2011 où nous avons affecté une subvention de 15 000 € au KBU, il est proposé de reconduire cette subvention pour cette année. En effet, au regard de la rencontre que nous avons eue avec le club et des documents qui ont été fournis, nous proposons de lui attribuer une subvention de 15 000 € pour l'exercice 2012.

Jean-Luc LAURENT

Y a-t-il des interventions sur ce rapport ? (*Il n'y en a pas*). Je mets aux voix.

Le rapport est soumis au vote.

Résultat du vote :

Votant : 34

Pour : 34

Contre : 0

Abstentions : 0

- Ce rapport est donc adopté à l'unanimité

N°2012-039. AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE DE SIGNER UNE CONVENTION DE FONCTIONNEMENT AVEC L'ASSOCIATION CITOYENNETÉ ACTIVE.

Jean-Marc NICOLLE

Je ne vais pas vous développer toute cette convention qui précise que cette association développe des activités sportives qui vous sont présentées dans le rapport. Je vous rappelle que nous nous étions engagés à présenter et à essayer de contracter avec elle une convention de fonctionnement, car elle n'est pas soumise à une convention d'objectifs comme les autres clubs qui bénéficient d'une subvention supérieure à 23 000 €. Pour autant, il lui est mis à disposition un certain nombre d'équipements sportifs pour pouvoir développer ses activités. Cela permet aussi de lui octroyer une subvention régulière et de la sortir du cadre exceptionnel auquel elle était soumise de manière annuelle. Ainsi, vous avez pu voir que le montant de la subvention présenté dans cette convention de fonctionnement est de 6 000 €. Enfin, tel que la rédaction de cette convention est proposée, cela nous permet d'intervenir et de reconnaître la part des activités sportives, ce qui laisse également la possibilité à cette association d'être présentée et subventionnée sur des projets ponctuels qu'elle peut présenter à la Ville. Je pense par exemple à un projet qu'elle avait mené en soutien à un pays qui lui tenait particulièrement à cœur, avec une collecte de vêtements et d'équipements pour des familles défavorisées, projet sur lequel nous l'avions aidée pour la réalisation et la mise en œuvre.

Jean-Luc LAURENT

Y a-t-il des interventions sur cette proposition de convention ? Bernard AUBAGUE.

Bernard AUBAGUE

Je vais voter pour cette délibération avec des réserves. En effet, ces pratiques sont de fait discriminantes car elles sont uniquement pour les femmes. Aussi, si demain cette association veut développer une pratique de natation uniquement pour les femmes, comment réagiriez-vous par rapport à la piscine ?

Jean-Luc LAURENT

Y a-t-il des interventions ?

Jean-Marc NICOLLE

Je n'ai pas compris la question. Je crois que vous faites peut-être référence à une mention figurant dans le rapport de présentation dans lequel il est précisé effectivement que

l'association s'est beaucoup orientée ces dernières années vers un certain nombre d'activités en direction des femmes. Par ailleurs, parmi les données que nous avons aujourd'hui, entre autres avec l'analyse des besoins sociaux sur la Ville, nous savons que les femmes et les jeunes filles se tournent moins vers les pratiques sportives que vers les pratiques culturelles. Et donc il est bien aussi de favoriser un club tel que Citoyenneté Active, de la même façon que d'autres clubs peuvent aussi en faire un facteur de réduction d'inégalité ou encore de réduction de certains freins, tels que des freins culturels par rapport leur environnement. Il est donc bien aussi de pouvoir aider particulièrement des associations qui ont à cœur de pouvoir réduire ce type d'inégalités.

Jean-Luc LAURENT

Monsieur AUBAGUE.

Bernard AUBAGUE

Je me suis peut-être mal exprimé. Si demain Citoyenneté Active voulait développer une activité de natation uniquement pour les femmes, comment réagiriez-vous ?

Jean-Marc NICOLLE

Citoyenneté Active ne peut pas développer des activités de natation. Je vous renvoie à la charte de non concurrence des activités sportives sur la Ville. De plus, - et j'espère que ce n'est pas cette raison qui vous invite à poser ce type de question -, cette association ne s'inscrit pas dans le développement d'activités communautaristes. En tout cas, j'espère que ce n'était pas le sens de votre question, Monsieur AUBAGUE !

Jean-Luc LAURENT

Je voudrais d'ailleurs préciser que si un effort est fait dans les activités en direction des femmes pour toucher un public féminin, les activités sont mixtes. Donc je ne voudrais pas qu'il y ait de mauvaises interprétations ou de fausses idées. Il n'y a pas de sport à destination exclusive des femmes promu par cette association. Par ailleurs, des questions m'ont été posées en termes de créneaux réservés pour des raisons confessionnelles, auxquelles j'ai déjà répondu négativement. C'est un principe de laïcité qui est clair et net pour moi.

Je mets aux voix ce rapport.

Le rapport est soumis au vote.

Résultat du vote :

Votant : 34

Pour : 32

Contre : 2 (M.DALI et M.REISSER)

Abstentions : 0

- Ce rapport est donc adopté avec 32 voix pour.

Le rapport n°40 a été retiré. En effet, comme cela s'est réglé avec la banque, il n'y a pas lieu de délibérer. Je rappelle que ce rapport visait à se substituer à la banque en cas de non accord d'un prêt, pour éviter tout problème à cette association.

N°2012-041. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'AGECAM POUR L'ACCUEIL DE DEUX SPECTACLES DANS LE CADRE DU FESTIVAL RUSSENKO DES 28 ET 29 JANVIER 2012.

Paule MATHONNAT

Je vais aller directement à l'essentiel puisque le rapport est tout à fait clair. En effet, au terme de la présentation de deux spectacles qui ont été présentés à l'AGECAM dans le cadre du festival Russenko au mois de janvier, et selon l'accord de partage des recettes et des dépenses entre la Ville et les CAM, le décompte définitif donnait lieu - compte tenu de ce qui avait été encaissé et pris en charge respectivement par la Ville d'une part et l'ECAM de l'autre -, à un solde inversé de la Ville à l'AGECAM de 2 487 €. Aussi, après déduction de la subvention départementale de 1 113.61 €, qui avait déjà été encaissée par l'ECAM, la balance définitive donne lieu à un solde à verser par la Ville à l'AGECAM de 1 374.86 €. A ce titre, je vous demande donc de bien vouloir approuver l'attribution d'une subvention à l'AGECAM de ce montant.

Jean-Luc LAURENT

Y a-t-il des interventions ? (*Il n'y en a pas*). Je mets aux voix.

Le rapport est soumis au vote.

Résultat du vote :

Votant : 34

Pour : 33

Contre : 1 (M.AUBAGUE)

Abstentions : 0

- Ce rapport est donc adopté avec 33 voix pour.

N°2012-042. ÉCOLE PRIVÉE JEANNE D'ARC : NOUVELLE CONVENTION DE PARTICIPATION AU FONCTIONNEMENT DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE.

Jean-François BANBUCK

Ce projet de délibération ne signifie pas que la municipalité soit favorable au financement de l'école privée par des fonds publics mais que, dans le cadre de la loi qui s'impose à nous, nous devons apporter le concours des finances communales au fonctionnement de l'école Jeanne d'Arc. Et comme la loi fixe également l'obligation de parité financière entre le public et le privé, le projet de délibération vise à actualiser la convention précédente, de façon à être en règle avec la législation. Au passage, vous aurez sans doute remarqué que le montant de 922 € par élève, est un indicateur assez éclairant de l'effort financier important que la Ville consacre aux questions éducatives.

Jean-Luc LAURENT

Y a-t-il des interventions sur ce rapport ? (*Il n'y en a pas*). Je le mets aux voix.

Le rapport est soumis au vote.

Résultat du vote :

Votant : 34

Pour : 34

Contre : 0

Abstentions : 0

- Ce rapport est donc adopté à l'unanimité

Rapport n°43. Comme Pascal MONTEIL est absent, je vais le présenter à sa place.

N°2012-043. CANDIDATURE DE LA VILLE À L'APPEL D'OFFRES RELATIF À L'ENTRETIEN DES VOIRIES, PARKINGS ET ABORDS DES IMMEUBLES DE L'ENSEMBLE DU PATRIMOINE IMMOBILIER DE KREMLIN-BICÊTRE HABITAT.

Jean-Luc LAURENT

Tout est dans le titre puisqu'il s'agit d'autoriser la Ville à candidater pour répondre à l'appel d'offres. Y a-t-il des interventions ? (*Il n'y en a pas*). Je mets aux voix ce rapport.

Le rapport est soumis au vote.

Résultat du vote :

Votant : 34

Pour : 34

Contre : 0

Abstentions : 0

- Ce rapport est donc adopté à l'unanimité.

N°2012-044. ÉVÉNEMENT CULTUREL HIP-HOP : FIXATION DES TARIFS.

Frédéric ZENOU

Avant tout, je voulais souligner que ce projet a été rendu possible grâce au travail en commun qui a été fait entre la culture et la jeunesse. D'où ce titre : Événement culturel Hip-hop. Et si aujourd'hui il a pu voir le jour, c'est par la complémentarité de ce travail.

Autre point, pourquoi culture ? C'est parce qu'il s'agit de culture urbaine. On pourrait peut-être penser que cela est principalement dédié à la jeunesse, mais aujourd'hui, la culture urbaine - qui est apparue dans les années 80 -, touche plusieurs générations. Vous trouverez tous les détails dans le rapport et je vous invite vraiment à être présents ce 4 juillet car l'événement est de taille, de niveau international. Ce sera aussi un moyen extraordinaire

pour les différents artistes Kremlinois de pouvoir non seulement s'ouvrir vers l'extérieur, mais également de les faire connaître par des réseaux spécialisés dans cette culture urbaine.

Jean-Luc LAURENT

Y a-t-il des interventions sur ce rapport ? (*Il n'y en a pas*). Nous allons donc mettre aux voix ces tarifs à 5 € et à 3 € pour ce Battle.

Le rapport est soumis au vote.

Résultat du vote :

Votant : 34

Pour : 34

Contre : 0

Abstentions : 0

- Ce rapport est donc adopté à l'unanimité

N°2012-045. PRISE EN CHARGE DES FRAIS DES DÉLÉGATIONS DANS LE CADRE DE L'ACCORD AVEC DMITOV

Jean-Marc NICOLLE

Comme cette délibération existe déjà et que vous avez déjà été amenés à délibérer, il s'agit d'une précision. Ainsi, nous reprecisons les contours de cette délibération particulièrement pour les frais induits en matière de transport, car même s'il y a réciprocité, il peut parfois y avoir sur place des frais liés à du transport de matériel qui ne peuvent pas être pris en charge directement dans le cadre de la réciprocité. Il s'agit aussi de prendre en charge les frais qui peuvent concerner le personnel communal dans la délégation.

Jean-Luc LAURENT

Y a-t-il des interventions sur ce rapport ? Monsieur AUBAGUE.

Bernard AUBAGUE

Il s'agit d'une remarque de forme, d'autant plus qu'elle est dans le projet de délibération que je vous invite à relire. En effet dans l'article unique, nous avons une magnifique faute d'accord entre le verbe et le sujet.

Jean-Luc LAURENT

Et bien nous allons modifier cela.

Y a-t-il d'autres interventions ? (*Il n'y en a pas*). Je mets aux voix.

Le rapport est soumis au vote.

Résultat du vote :

Votant : 34

Pour : 33

Contre : 0

Abstentions : 1 (M.AUBAGUE)

- Ce rapport est donc adopté avec 33 voix pour.

N°2012-046. AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR UNE DEMANDE DE REMISE GRACIEUSE.

Jean-Marc NICOLLE

Comme cela vous est précisé dans le rapport, suite au vol d'une somme de 735 € dans la caisse d'encaissement des forfaits et de redevances de stationnement le 9 février dernier, une plainte a été déposée. Et si nous ne prenons pas cette délibération, le régisseur est tenu sur ces deniers personnels. Nous sollicitons donc le Conseil Municipal pour une remise gracieuse.

Jean-Luc LAURENT

Y a-t-il des interventions ? Monsieur CHAPPELLIER.

Bernard CHAPPELLIER

Juste une question. Où en sommes-nous sur cette affaire ?

Jean-Luc LAURENT

Nous n'avons pas eu de retour suite à notre plainte nous indiquant que l'auteur présumé a été interpellé.

Bernard AUBAGUE

Si une somme peut ainsi disparaître et que nous n'arrivons pas à trouver les auteurs, cela pose tout de même des questions !

Jean-Luc LAURENT

Malheureusement, vous voyez que cela peut aussi arriver, même à cet endroit.

Il vous est donc demandé de prendre cette délibération pour éviter que l'agent n'ait à le rembourser sur ces deniers personnels. Je vous propose donc d'adopter cette délibération qui le dispensera.

Le rapport est soumis au vote.

Résultat du vote :

Votant : 34

Pour : 34

Contre : 0

Abstentions : 0

- Ce rapport est donc adopté à l'unanimité

Jean-Marc NICOLLE

Ces modifications permettent de prendre en compte l'ouverture de la médiathèque l'Echo dans de bonnes conditions et surtout la mise en œuvre du projet d'établissement. D'autre part, comme je me souviens de certains débats dans ce Conseil Municipal sur le fait que cet équipement pouvait apparaître surdimensionné pour certains par rapport aux capacités de la Ville, je vous invite à regarder sérieusement les choses puisque nous partons avec une équipe actuellement composée de douze personnes. Aussi, la proposition qui vous est faite pour mener à bien le projet - avec des amplitudes horaires qui seront modifiées et améliorées, puisque l'équipement sera ouvert sur des amplitudes plus importantes que la bibliothèque actuelle -, concerne la création :

- D'un poste d'attaché territorial de catégorie A.
- De deux postes d'assistants de conservation du patrimoine des bibliothèques de catégorie B.
- D'un poste d'adjoint du patrimoine de 1^{ère} classe.

Ces quatre postes permettent la mise en œuvre du projet d'établissement.

Enfin, nous vous proposons la création de deux postes d'adjoints techniques de catégorie C qui permettront aussi de prendre en charge entre autres - puisque nous essayons aussi de mutualiser sur cette partie technique -, l'entretien de notre patrimoine municipal et de ces surfaces supplémentaires liées à l'ouverture de la médiathèque.

Jean-Luc LAURENT

Y a-t-il des interventions sur ce rapport ? Monsieur DALI.

Raphaet DALI

Si cela est possible, je souhaiterais que nous programmions une visite de certains d'entre nous (élus) à la médiathèque pour mieux comprendre le fonctionnement de cette nouvelle structure. Aussi, puisqu'elle ouvre prochainement, pourriez-vous programmer cela à la rentrée ?

Jean-Marc NICOLLE

Comme nous l'avons fait sur d'autres investissements majeurs, nous vous proposerons ce type de visite, mais nous avons jugé plus opportun de la programmer au retour des congés scolaires. En effet, comme vous en aviez délibéré précédemment, nous avons encore la partie du mobilier qui sera installée pendant l'été. Aussi, afin de vraiment prendre en compte l'agencement de cet équipement, cela sera plus intéressant de le visiter après.

Jean-Luc LAURENT

Je mets aux voix ce rapport.

Le rapport est soumis au vote.

Résultat du vote :

Votant : 34

Pour : 34

Contre : 0

Abstentions : 0

- Ce rapport est donc adopté à l'unanimité.

Il ne me reste plus qu'à vous demander de prendre acte des 39 décisions et contrats que j'ai signés depuis le 29 mars 2012, date de la dernière réunion du Conseil Municipal, dans le cadre de la délégation que vous m'avez donnée en application de l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales. J'imagine qu'il n'y a pas de questions puisque cela a déjà été vu en commission. Le Conseil Municipal prend donc acte.

Nous avons donc terminé l'examen de notre ordre du jour. Je vous remercie. Notre prochaine séance aura lieu le dernier mardi du mois de septembre à 20h30 ici même. Et avant de lever cette séance, je vous souhaite d'ores et déjà de bons congés et un bon repos estival.

Fin de séance : 22h45.